



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2023-005

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme (DDETS Somme) /**

80-2023-01-12-00001 - AP modificatif 12 01 2023 composition commission DALO (4 pages) Page 3

80-2023-01-03-00007 - subdélégation suite délégation compétences propres Monsieur FIERS DREETS (1 page) Page 8

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Secrétariat de direction**

80-2023-01-10-00002 - Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE CAT (2 pages) Page 10

80-2023-01-10-00003 - Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE RAPHAEL (2 pages) Page 13

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de la Somme (DDETS Somme)

80-2023-01-12-00001

AP modificatif 12 01 2023 composition  
commission DALO



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités de la Somme**

## **ARRÊTÉ**

### **Arrêté préfectoral modificatif portant sur la composition de la commission de médiation DALO**

#### **LE PRÉFET DE LA SOMME**

**VU** les articles L 441-2-3, R. 441.13 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation dans sa rédaction issue de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

**VU** le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

**VU** le décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

**VU** le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;

**VU** la circulaire UHC/SOC du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020 portant sur le renouvellement de la composition de la commission de médiation DALO ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 accordant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition de la commission de médiation à l'issue d'un mandat de 3 ans ;

Après consultation des institutions représentées au sein de la commission ;

**SUR** proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission départementale de médiation est présidée par M. Philippe DINGEON, directeur-adjoint du travail honoraire, désigné en qualité de personnalité qualifiée.

**Article 2** : La composition de la commission départementale de médiation est fixée comme suit :

**Représentants des services déconcentrés de l'État**

*Titulaires*

Mme Linda JACOB

DDETS 80 / Pôle Hébergement Logement,  
Responsable de l'unité Accès au logement

Mme Sylvie COZETTE

DDETS 80 / Pôle Hébergement Logement,  
Responsable de l'Unité Hébergement

Mme Evelyne VIGREUX

DDTM 80 / Service Habitat Construction,  
Instructeur habitat indigne

*Suppléants*

M. Éric BECART

DDETS 80 / Pôle Hébergement Logement  
Chef de pôle

M. Jérôme VINCENT

DDETS 80 / Direction  
Chargé des missions d'appui à la stratégie

Mme Alexandra HENAULT

DDETS 80/ Unité personnes vulnérables  
Responsable d'unité

Mme Amandine DALOIN

DDTM 80 / Service Habitat Construction,  
Instructeur habitat indigne

**Représentants du Département**

*Titulaires*

M. Jean-Michel BOUCHY

Vice-président du Conseil départemental  
de la Somme

*Suppléants*

Mme Sabine CARTON

Conseillère départementale de la Somme

**Représentants des EPCI et des communes**

*Titulaires*

M. Franck DARRAGON

Maire de Salouël

M. Bruno ÉTÉVÉ

Vice-président de la Communauté de communes  
Terre de Picardie

*Suppléants*

M. Claude BOURET

Adjoint au maire d'Abbeville

M. Vincent JOLY

Vice-président de la Communauté de communes  
de l'Est de la Somme

**Représentants des bailleurs sociaux**

*Titulaires*

Mme Nathalie SIKORA

AMSOM Habitat

*Suppléants*

M. Sébastien LANDO

Baie de Somme Habitat

### **Représentants des autres propriétaires bailleurs**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Anne LAVALEE Habitat et Humanisme Somme Présidente	M. X

### **Représentants des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Mohamed HOUCHAM Association picarde d'accueil Le Toit Directeur	M. Ludovic BILLARD Association Avenir Directeur

### **Représentants d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Marie-Claude LAGNY Confédération Nationale du Logement	M. X Force ouvrière

### **Représentants des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Aurélie GUILLOT Chargée de Mission 115-SIAO Logement d'Abord	Mme Ambre D'HIVER Association UDAF
Mme Gaëlle DATHY Accueil et Promotion Directrice du site d'Amiens	Mme Mylène RAINGEVAL Association ESPOIR 80

### **Représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. MUKANYA Jacques Conseil consultatif régional des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA)	Mme BERVILLE Magalie Conseil consultatif régional des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA)

**Article 3** : La commission de médiation peut décider d'entendre toutes personnes ou institutions susceptibles d'apporter un éclairage à ses décisions.

**Article 4** : Titulaires et suppléants peuvent assister aux réunions de la commission. Les voix délibératives sont celles des titulaires présents et d'un seul de leur suppléant en cas d'absence.

**Article 5** : La commission est constituée pour 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

À la demande des instances qui y sont représentées, la composition de la commission peut être modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans ces structures.

Tout nouveau membre qui serait ainsi nommé au cours de ces 3 ans verra son mandat expirer le 31 décembre 2026.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

**Article 7** : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **12 JAN. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale,



Myriam GARCIA

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de la Somme (DDETS Somme)

80-2023-01-03-00007

subdélégation suite délégation compétences  
propres Monsieur FIERS DREETS

SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL  
ET DES SOLIDARITÉS DE LA SOMME

Annule et Remplace la subdélégation déposée au RAA du 06 Janvier 2023 (erreur d'année)

Vu l'arrêté en date du 16 Décembre 2022, portant délégation de signature principale de Monsieur le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Hauts de France par intérim à Madame Laetitia CRETON, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Somme dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime :

Arrête

**Article 1** : Subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes mentionnés dans l'arrêté sus-visé en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia CRETON à,

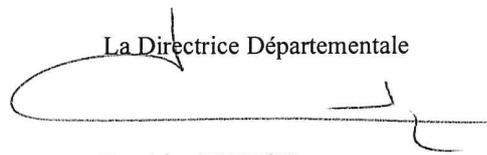
- Madame Nadège PIERRET, responsable de l'unité de contrôle 2
- Monsieur Jean-Philippe WISCART, responsable de l'Unité de contrôle 1

**Article 2** – Le présent arrêté entre en vigueur dès le jour de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Somme,

**Article 3** – La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 03 Janvier 2023

La Directrice Départementale



Laetitia CRETON

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer

80-2023-01-10-00002

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un  
établissement chargé d'animer les stages de  
sensibilisation à la sécurité routière dénommé  
AUTO ECOLE CAT



## **ARRÊTÉ**

### **portant renouvellement d'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE CAT**

**Vu** le Code de la route et notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 6 septembre 2019 nommant Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme à compter du 9 septembre 2019 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 accordant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, Directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Considérant que la demande de renouvellement d'agrément remplit les conditions réglementaires ;

ESOS MAI 01 2022

## ARRÊTE

**Article 1er.** - Madame Catherine BOULLY est autorisée à exploiter, sous le numéro d'agrément R 12 080 0001 0 , un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé AUTO ECOLE CAT et situé 46 bis rue Saint Médard 80700 ROYE.

**Article 2.** - Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3.** - L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

- Salle de réunion de l'auto école CAT , 46 bis rue Saint Médard 80700 ROYE.
- Salle de réunion de l'auto école CAT, 13 bis rue Anatole France 80500 MONTDIDIER.

**Article 4.** - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

**Article 5.** - Pour tout changement d'adresse du local de formation ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6.** - Pour toute transformation ou changement du local de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7.** - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 2012 susvisé.

**Article 8.** - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au centre d'examen du permis de conduire, bureau de l'éducation routière, 137 rue Terral 80 080 AMIENS.

**Article 9.** - La Directrice départementale des territoires et de la mer est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Amiens, le 10 JAN. 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice départementale des  
territoires et de la mer



Emmanuelle CLOMES

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer

80-2023-01-10-00003

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un  
établissement chargé d'animer les stages de  
sensibilisation à la sécurité routière dénommé  
AUTO ECOLE RAPHAEL



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

## **ARRÊTÉ**

### **portant renouvellement d'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé AUTO ECOLE RAPHAEL**

**Vu** le Code de la route et notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 6 septembre 2019 nommant Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme à compter du 9 septembre 2019 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 accordant délégation de signature à Madame Emmanuelle CLOMES, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, Directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

Considérant que la demande de renouvellement d'agrément remplit les conditions réglementaires ;

ESRS MAI 01

## ARRÊTE

**Article 1er.** - Monsieur Raphaël BIZOT est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément R 18 080 0001 0 , un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé AUTO ECOLE RAPHAEL et situé 2 rue des minimes 80700 ROYE.

**Article 2.** - Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3.** - L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

- Salle de réunion de l'auto école RAPHAEL, 2 rue des minimes 80700 ROYE.

**Article 4.** - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

**Article 5.** - Pour tout changement d'adresse du local de formation ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6.** - Pour toute transformation ou changement du local de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

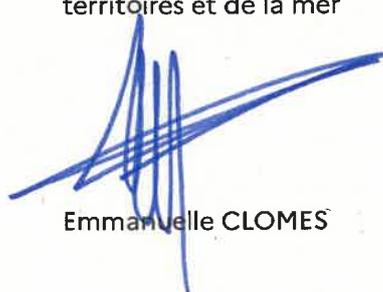
**Article 7.** - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 2012 susvisé.

**Article 8.** - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au centre d'examen du permis de conduire, bureau de l'éducation routière, 137 rue Terral 80 080 AMIENS.

**Article 9.** - La Directrice départementale des territoires et de la mer est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Amiens, le **10 JAN. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice départementale des  
territoires et de la mer

  
Emmanuelle CLOMES